



Journée technique « Cybersécurité des Systèmes Industriels » 2024

INSCRIPTION DE PARTICIPANT SIMPLE

Détails pratiques

Date et heure : 26 septembre 2024 de 8h00 à 17h45

Espace du Centenaire, Maison de la RATP, 189 rue de Bercy, 75012 Paris.

Frais de participation par participant simple (rafraichissements et déjeuner compris)

Montant pour les membres Exera : 280,00 EUR HT soit 336,00 EUR TTC avec TVA à 20%

Montant pour les non-membres Exera : 400,00 EUR HT soit 480,00 EUR TTC avec TVA à 20%

Annulation et report - Rétractation

L'Exera se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter la journée technique en raison d'effectifs insuffisants ou de tout événement imprévu qui en affecterait l'organisation. Les frais d'inscription seraient alors intégralement remboursés.

De même, toute inscription peut être annulée par l'intéressé :

- sous réserve de communication écrite reçue à l'Exera avant le *13 septembre 2024*, la rétractation entraîne le remboursement de l'intégralité des frais versés
- passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué, le versement effectué étant considéré comme acquis à titre d'indemnité.

Données personnelles des participants

En s'inscrivant à la journée Exera, le participant donne son accord à la communication de ses prénom, nom et organisme d'appartenance à l'ensemble des participants au travers d'une « liste des inscrits ». Il accepte également que ses coordonnées soient ajoutées à l'annuaire électronique interne de l'Exera.

En revanche, ni numéro de téléphone ni adresse ne sont communiqués à des tiers par l'Exera.

Modalités d'inscription

La participation à la journée technique requiert une inscription préalable, aucune inscription sur place n'étant possible.

Il est possible de s'inscrire :

- En renvoyant le bulletin d'inscription renseigné :
 - o par mail à l'adresse contact@exera.com
 - o ou, en cas de règlement par chèque, par courrier à l'adresse postale figurant ci-dessous
- Ou en ligne sur le site <https://www.exera.com/boutique-exera-jt>

Le règlement de l'inscription peut être effectué par :

- Chèque à nous adresser par courrier, accompagné du bulletin d'inscription renseigné
- Virement bancaire (IBAN et BIC ci-dessous) à effectuer dès l'envoi par mail du bulletin d'inscription rempli ou lors de l'inscription en ligne
- Carte de crédit, lors de l'inscription en ligne sur le site <https://www.exera.com/boutique-exera-jt>

Dès la réception du bulletin d'inscription renseigné, l'Exera enverra un mail accusant réception du bulletin. Puis, à réception du règlement, l'Exera enverra un mail informant que l'inscription est définitive, accompagné d'une facture acquittée établie selon les indications figurant sur le bulletin d'inscription.

Coordonnées EXERA

32 rue de Paradis, 75010 Paris

Tél : +33 1 53 32 80 08

E-mail : contact@exera.com

IBAN : FR76 1751 5900 0008 0614 8014 191 – BIC / CEPAFRPP751

Bulletin d'inscription pour participant simple

Journée technique "Cybersécurité des systèmes industriels"

Jeudi 26 septembre 2024

Merci d'adresser le bulletin renseigné :

- par mail à contact@exera.com en cas de règlement par virement bancaire,
- par courrier postal en cas de règlement par chèque, accompagné du chèque à l'adresse suivante : EXERA, 32 rue de Paradis, 75010 PARIS.

Organisme :

Membre de l'Exera :

Oui

Non

Coordonnées du participant :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

E-mail :

Instructions pour la facturation

Destinataire :

Complément :

Adresse postale :

Autres indications si
nécessaire :

Modalités de règlement

Le bulletin d'inscription tient lieu de bon de commande. L'inscription est confirmée après réception du règlement.

Règlement par chèque à l'ordre de l'Exera correspondant au montant total des frais d'inscription

Règlement par virement correspondant au montant total des frais d'inscription

Date :

Cachet de l'entreprise et signature :